

# ***Politique relative à la protection et à la valorisation de l'environnement et au développement durable du Cégep de Chicoutimi***

**Destinataires:** tous les étudiants, tout le personnel et toutes les personnes provenant de l'extérieur du Cégep de Chicoutimi.

## **Les objectifs généraux**

Le Cégep de Chicoutimi confirme, par la présente politique, sa volonté d'améliorer son environnement et de sensibiliser sa population à l'environnement et au développement durable.

Étant donné que la formation des jeunes est la mission première du Cégep de Chicoutimi et que ceux-ci hériteront de la Terre, il importe de leur apprendre à devenir des citoyens responsables et conscients de leur environnement pour faire en sorte qu'à leur tour, ils lèguent une planète saine et riche en biodiversité.

Le Cégep de Chicoutimi veillera donc à favoriser et à valoriser l'émergence de valeurs et de comportements respectueux de l'environnement, socialement équitables et viables économiquement.

## **Les responsables de la politique**

La Direction générale du Cégep de Chicoutimi est responsable de l'application de la politique relative à la protection et à la valorisation de l'environnement et au développement durable. Elle s'assurera :

- que la Direction des études ait la responsabilité de la promotion de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans ses programmes et services.
- que la direction des Services aux étudiantes et étudiants ait le mandat de coordonner les efforts des personnes bénévoles, animées d'une volonté de travailler au maintien de la qualité de l'environnement de l'institution.
- que la direction des Ressources matérielles et financières ait la responsabilité de la gestion environnementale des lieux.
- que l'AGEECC (Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep de Chicoutimi) contribue au succès de cette politique par sa volonté de participer pleinement à toutes les mesures prises par ses membres ou par les employés du cégep.
- que toutes ces instances coordonnent leurs actions par l'entremise du CACECC (Comité d'action et de concertation en environnement du Cégep de Chicoutimi) afin d'en optimiser l'efficacité.

## **Les principes directeurs**

### **1. La formation**

Dans la formation scolaire qui mène à l'obtention d'une sanction, la Direction des études donnera son appui à l'émergence de programmes et de projets reliés à la Politique de l'environnement et au développement durable.

### **2. La sensibilisation**

La direction des Services aux étudiantes et étudiants verra à mettre en place des programmes ou des activités de sensibilisation en vue d'améliorer la qualité de vie à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution afin de développer chez les usagers des comportements écociviques.

### **3. La gestion**

Chaque service et chaque département viseront le respect des principes fondamentaux d'une saine gestion environnementale: la réduction, la réutilisation, la récupération et la valorisation. De façon plus spécifique, des actions devront être menées.

- **Directives d'achats**

Les services rendus et les produits utilisés influencent directement la nature et la quantité de déchets; le cégep visera donc à réduire les déchets à la source et à inciter à l'utilisation de produits recyclables, réutilisables et inoffensifs pour l'environnement.

- **Gestion de l'énergie**

L'objectif général de la gestion de l'énergie consistera à appliquer des choix éclairés en matière de source d'énergie, de technologie et de méthodes d'exploitation, en s'engageant vers l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. Le cégep intégrera donc, dans sa pratique courante, de nouvelles façons et habitudes d'utiliser cette énergie dans le but d'en réduire la consommation tout en respectant le confort des utilisateurs ou de sa clientèle.

- **Qualité de l'air**

L'objectif général sera de maintenir une qualité d'air qui respectera les normes en vigueur. Au cours des prochaines années, le cégep tiendra compte des nouvelles instrumentations et des innovations technologiques qui optimiseront le contrôle des systèmes ambiants et, conséquemment, la gestion de l'énergie.

- **Gestion de l'eau**

Malgré que l'eau soit une ressource renouvelable, les coûts pour la société sont très élevés. Les objectifs pour la gestion de l'eau seront d'enrayer le gaspillage, d'en réduire l'usage, tout en respectant les besoins des utilisateurs et à en protéger la qualité en prévenant la contamination.

- Le Service des ressources matérielles a pour objectif de remplacer les urinoirs à chasse d'eau continue par des urinoirs à chasse d'eau à œil magique. Les travaux se feront progressivement dans les prochaines années (de 1 à 5 ans).

- **Gestion des déchets**

Dans la pratique, on cherchera à réduire, de manière écologique, la quantité de déchets à éliminer. Il s'agira donc de mettre en œuvre, de coordonner et de promouvoir les activités les plus avantageuses en termes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage.

- Le plan d'action sera mis en place progressivement sur une durée entre 3 à 5 ans.
- L'écoconseiller devra vérifier si l'achat d'un conteneur à compression hydraulique et d'une presse à carton est nécessaire.

- **Gestion des matières dangereuses**

La gestion des matières dangereuses visera à offrir des conditions de travail ou d'apprentissages sécuritaires, malgré la nécessité d'utiliser des matières dangereuses. Elle concernera entre autres les opérations suivantes :

- limiter l'acquisition de matières dangereuses à l'essentiel en essayant de les substituer par des produits moins nocifs lorsqu'ils sont disponibles et équivalents;
- encadrer l'utilisation des matières dangereuses dans les protocoles de contrôle mis à jour régulièrement, récupérer et recycler lorsque possible;
- disposer les déchets dangereux en des lieux sécuritaires.

- **Entretien des terrains**

L'entretien des terrains ainsi que l'embellissement intérieur et extérieur se feront dans le plus grand respect possible de l'environnement en réduisant l'usage de produits chimiques lorsque des solutions naturelles et économiquement viables sont disponibles, que ce soit pour l'enrichissement des sols, le contrôle des mauvaises herbes, l'entretien des voies de circulation en hiver ou autres.

- **Maintien de la biodiversité**

Étant donné que le cégep bénéficie d'une faune et d'une flore riches et diversifiées sur ses terrains, l'objectif consistera donc à les préserver au maximum et, si possible, à les valoriser par des projets de développement.

## **Vérification environnementale**

Le Cégep de Chicoutimi, par l'entremise du CACECC, procédera annuellement à une vérification environnementale afin de s'assurer du respect de l'application de la présente politique.

# ANNEXE 1

## **Membres du Comité d'action et de concertation en environnement du Cégep de Chicoutimi (CACECC)**

- Un représentant du comité *L'Envert*
- Un représentant de l'exécutif de l'Association générale des étudiantes et étudiants du Cégep de Chicoutimi (AGEECC)
- Un représentant de la communauté étudiante du Cégep de Chicoutimi
- Un représentant de la direction des Services aux étudiantes et étudiants
- Un représentant du syndicat des professeurs
- Un représentant du syndicat des professionnels
- Un représentant des animateurs à la vie étudiante
- Un représentant du syndicat des employés de service
- Un représentant de la Direction des études
- Un représentant des Ressources matérielles
- Un représentant des Services alimentaires
- Un représentant des services à la communauté (Résidences et Centre de l'activité physique)
- Un représentant du café *Tazavero*

# ANNEXE 2

## Lexique des termes utilisés

**Biodiversité** : la biodiversité est constituée par l'ensemble des êtres vivants, de leur matériel génétique et des complexes écologiques dont ils font partie.

**Développement durable** : le développement durable consiste au fait que l'humanité peut satisfaire ses besoins présents sans compromettre ceux des générations futures. Pour accomplir cet objectif, le développement durable prend en considération les aspects économiques, mais également sociaux et environnementaux des milieux concernés.

**Écocivisme** : l'écocivisme est l'intégration des principes de gérance environnementale aux activités de tous les jours. L'écocivisme est un engagement personnel visant à en apprendre plus sur l'environnement et à prendre des mesures qui montrent que les collectivités se préoccupent de la Terre et de ses ressources.

**Éducation relative à l'environnement** : l'éducation relative à l'environnement est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement.

**Effet de serre** : l'effet de serre est un phénomène atmosphérique naturel qui se produit par le fait que les molécules de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), de vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O) et autres (dont le méthane CH<sub>4</sub>) absorbent les radiations infrarouges émises par la Terre et favorisent ainsi l'échauffement des couches basses de l'atmosphère. L'augmentation des rejets des gaz qui engendrent cet effet de serre et leur accumulation dans l'atmosphère accroît proportionnellement la température de la surface terrestre.

**Faune** : ensemble des espèces animales d'un écosystème.

**Flore** : ensemble des espèces végétales d'un écosystème.

### Principes fondamentaux d'une saine gestion environnementale

**Récupération**: consiste essentiellement à collecter des matériaux pour s'en servir comme matières premières pour de nouveaux produits.

**Réduction**: la réduction des déchets peut se faire à deux niveaux, par la réduction de la consommation de biens ou réduction de la consommation d'énergie.

**Réutilisation**: la réutilisation consiste à conserver la plus grande partie du produit en fin de vie et à le remettre en état d'être utilisé.

**Valorisation**: cette dernière étape possible avant l'élimination vise à tirer une valeur quelconque de déchets qui ne peuvent bénéficier du traitement des 3R.

*Avez-vous vraiment besoin d'imprimer? Soyez vert, consultez ce document à l'écran!*